Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 20 (1974)

Heft: 6

Rubrik: Communications officielles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Communications officielles

L'enseignement universitaire en Suisse

(suite et fin)

Les étudiants venant de l'étranger – s'ils comptent séjourner en Suisse plus de trois mois – doivent, dès leur arrivée, demander un permis de séjour aux autorités locales. On peut se procurer à l'Office national suisse du tourisme (Talacker 42, Ch–8023 Zurich) une liste intitulée: «Conditions de logement dans les villes universitaires suisses». L'Office central universitaire suisse (Gloriastrasse 59, CH–8044 Zurich) renseigne sur les conditions d'admission et les programmes d'études des différentes universités.

L'année universitaire se divise en semestre d'hiver (mi-octobre à début mars) et d'été (mi-avril à mi-juillet). Il est préférable de débuter au semestre d'hiver; dans certains cas, c'est obligatoire (polytechnique, médecine, St-Gall). L'âge minimum d'admission à l'Université est de 18 ans.

Pour être immatriculé, il faut avoir obtenu le diplôme suisse de maturité ou un certificat étranger équivalent. La reconnaissance de certificats étrangers d'études secondaires relève de la compétence particulière de chaque université. En principe, sont reconnus comme équivalents les baccalauréats étrangers qui confèrent à leurs titulaires le droit d'admission dans les universités officielles du pays en question. Les candidats dont le certificat n'est pas reconnu comme équivalent à la maturité suisse peuvent subir un examen d'admission, qui a lieu deux fois par an à Fribourg sous les auspices des universités suisses. Les facultés se réservent dans chaque cas le droit d'admission. C'est ainsi que, dans certaines disciplines (notamment médecine, pharmacie, chimie et même, récemment, en psychologie), l'admission des étudiants est strictement limitée. Une connaissance suffisante de la langue officielle des cours est une condition sine qua non d'admission. Dans la plupart des universités, les candidats de langue maternelle étrangère sont soumis à un examen de langue. Les écoles polytechniques fédérales de Zurich et Lausanne n'admettent sans examen que les titulaires d'un certificat reconnu ayant obtenu d'excellentes notes. Un examen d'admission est en général requis des candidats venant de l'étranger. A l'Ecole des hautes études de St-Gall, il est obligatoire.

La première université suisse fut fondée à Bâle en 1460 par le pape Pie II (photo Tschopp).

La durée des études complètes jusqu'à l'obtention d'un grade universitaire final varie entre six et huit semestres; pour les disciplines médicales, elle est de treize semestres. Mais elle peut se prolonger en fait suivant le type d'études et le titre universitaire recherché.

Les droits d'inscription varient, en Suisse, entre 300 et 800 francs par an. Ces droits ne comprennent ni les taxes spéciales de laboratoire, ni les taxes d'examen.

Le budget annuel moyen d'un étudiant célibataire s'établit à peu près comme suit:

	Fr.
logement	2200.–
nourriture (dans les restaurants spéciaux pour étudiants)	3200.–
vêtements	700.–
divers	2000.–
au total (janvier 1973)	8100.–

En ce qui concerne les bourses d'études, on peut obtenir des renseignements auprès des représentations diplomatiques et consulaires de Suisse.

Les Universités de Genève, Lausanne et Neuchâtel organisent, de la mi-juillet à la mi-octobre, des cours de vacances – répartis en classes de débutants et d'étudiants avancés – de langue, littérature et histoire de la civilisation française.

A l'Université de Genève, un cours de trois semaines sur les institutions internationales a lieu en français, avec traduction simultanée en allemand, anglais, italien et espagnol. Des cours de langue allemande ont lieu à l'Institut du Rosenberg, à St-Gall, sous les

auspices de l'Ecole des hautes études de la ville et du canton de St-Gall. Tous les deux ans, l'Institut de pédagogie de l'Université de Fribourg organise un cours d'été de pédagogie.
L'Office national suisse du tourisme publie, au début de chaque année, une liste complète des cours de vacances qui ont lieu dans les universités, ainsi que dans les écoles publiques et privées de Suisse.

Cet article est extrait de la brochure «Universités en Suisse» éditée en 1973 par l'Office national suisse du tourisme en collaboration avec l'Office central universitaire suisse.

La Suisse et la Coopération au développement

Le Service du Délégué à la Coopération technique (Département politique fédéral) vient de publier une brochure intitulée «La Suisse et la Coopération au développement: quelques réponses à autant de questions». Ainsi, au fil d'une cinquantaine de pages, originalement illustrées, sont abordées des questions telles que: «Nous Suisses avons réussi sans aide notre démarrage économique. Pourquoi les pays du tiers monde n'en feraient-ils pas autant?» ou encore: «La coopération suisse au développement n'est-elle pas une goutte d'eau dans l'océan?». Mais, pour évoquer l'esprit dans lequel a été conçue cette publication et l'objectif qu'elle vise, nous ne saurions mieux faire que de reprendre les termes de la préface du Délégué à la Coopération technique:
«La présente brochure ne prétend pas répondre à toutes les questions que peut, j'irais jusqu'à dire que doit se poser chacun des citoyens de notre pays à propos de la raison d'être, des objectifs, de la pratique de la coopération au développement. Elle n'a pas non plus pour ambition de traiter de façon exhaustive tous les problèmes mis en lumière. Il y faudrait une série de forts volumes.
Pourtant, si modeste soit-elle, cette publication répond je crois à un double besoin: le vôtre, qui est d'être informés, le nôtre, qui est d'être compris.
Parlons d'abord de vous, si vous le permettez.
Certaines des questions qui nous sont posées directement, certains des téléphones, des lettres, voire des coupures de presse que nous recevons montrent à quel point les mythes ont la vie dure. Je me garderai d'affirmer qu'ils ne tirent pas parfois leur origine de faits authentiques et isolés. Ce que je déplore, en revanche, c'est qu'il en soit fait usage à des fins de généralisation, pour décrier aux yeux de l'opinion et la coopération au développement et ceux avec lesquels elle s'exerce. Nous avons donc voulu, en rassemblant les thèmes les plus souvent évoqués, présenter ce que nous estimons être le véritable aspect des choses.
Nous nous sommes efforcés, aussi, de répondre à une autre catégorie de questions, touchant souvent quant à elles des problèmes si graves que leur approche exige à la fois beaucoup de lucidité et d'humilité. Ce faisant, nous avons à chaque fois soigneusement pesé les «pour» et les «contre», tâchant de ne rien laisser dans l'ombre en dépit de la relative brièveté des textes. Mais notre propos n'est pas pour autant de vous apporter des réponses toutes faites, prêtes à l'emploi, définitives. Nous voudrions plus simplement vous fournir une base de réflexion, les éléments d'une nécessaire discussion. Nous avons surtout à cœur de vous informer, comme c'est votre droit, des principes et des motivations qui inspirent et justifient notre action.
Et, puisque le moment en est venu, disons encore deux mots de nous. En nous consacrant entièrement à cette tâche nommée coopération au développement, nous avons le sentiment sincère de servir notre pays dans l'acception la plus large du terme. Mais on ne saurait avoir raison tout seul; une administration isolée de la population est un rouage sans ressort. Votre compréhension ne nous est donc pas seulement utile, elle nous est indispensable.»
A noter que ladite brochure peut être obtenue gratuitement – en français et en allemand – auprès de la Coopération technique, Service de l'information, Département politique fédéral, CH–3003 Berne.

Formation d'apprentis mécaniciens (photo CIRIC).

Taxe d'exemption du service militaire

Le Conseil fédéral a mis en vigueur, avec effet rétroactif au 1er janvier 1974, la loi fédérale sur la taxe d'exemption du service militaire des Suisses de l'étranger du 14 décembre 1973.

Carte suisse de Vacances

La formule magique pour des vacances sans soucis
Libre circulation en chemin de fer, bateau et autocar postal
Programme de voyage inutile

Qu'est-ce que la Carte suisse de vacances?
C'est votre titre de transport personnel avec lequel vous pouvez circuler dans toute la Suisse au gré de vos désirs et de votre fantaisie, par le train, le bateau et l'autocar postal. De nombreux funiculaires et téléphériques vous offrent des réductions allant jusqu'à 50%.

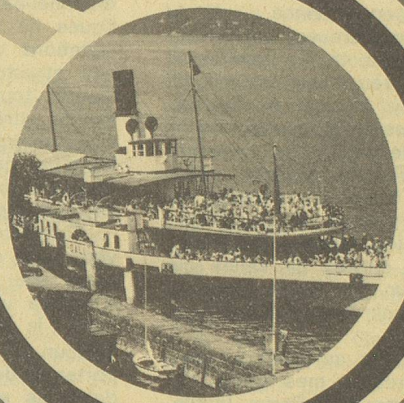

Combien coûte la Carte suisse de vacances?

	2e classe (en francs suisses)	1re classe (en francs suisses)
pour 8 jours	100.–	140.–
pour 15 jours	140.–	195.–
pour 1 mois	195.–	275.–

Les enfants de 6–16 ans ne paient que le demi tarif.

Pour qui la Carte suisse de vacances a-t-elle été créée?
Pour toutes les personnes dont le domicile permanent se trouve hors de Suisse ou de la principauté de Liechtenstein. Elle convient fort bien aux touristes, à ceux qui voyagent pour leurs affaires, aux amateurs de voyages en chemin de fer, aux chasseurs d'images, à ceux qui aiment visiter les musées et les villes, aux simples promeneurs et aux automobilistes qui donnent congé à leur voiture.

Où peut-on se procurer la Carte suisse de vacances?
Hors de Suisse, auprès des agences de l'Office National Suisse du Tourisme et des principales agences de voyages, qui vendent des billets de chemins de fer:

Office National Suisse du Tourisme
Rue Scribe 11bis
F–75 009 Paris
☎ 073-63-30

Office National Suisse du Tourisme
Rue Royale 75
B–1000 Bruxelles
☎ 18 02 05

Swiss National Tourist Office
Commerce Court West
P. O. B. 215
Toronto/Ontario M5L 1E8
☎ 416/868-0584

Dans de nombreux pays situés hors de l'Europe les agences de la Swissair vendent des «vouchers» pour la Carte suisse de vacances. Les habitants des pays où n'existent pas de bureaux de vente pourront se la procurer auprès des bureaux de renseignements CFF suivants:
Zurich Aéroport, Genève Aéroport, Zurich HB, Genève-Cornavin, Bâle CFF, Berne, Lausanne, Lucerne.
Aucune photo n'est nécessaire pour la Carte suisse de vacances où on note simplement le numéro de votre passeport ou de votre carte d'identité.

Et maintenant, nous vous souhaitons beaucoup de plaisir avec la Carte suisse de vacances.

Union des Suisses de France

Le 16e Congrès des Suisses de France a eu lieu à Paris les 16 et 17 mars 1974

En présence de M. le Ministre M. Jaccard, de M. Louis Guisan, conseiller aux Etats, de notre ambassadeur, M. Pierre Dupont, de M. Ney, directeur du Secrétariat des Suisses de l'étranger, et de nombreux diplomates, le 16e Congrès de l'Union des Suisses de France a eu lieu dans la belle salle de « La Porte de la Suisse » aux cimaises de laquelle la Section des peintres, sculpteurs et architectes suisses de Paris avait accroché les œuvres de plusieurs de ses artistes, prélude à l'exposition itinérante de ladite Société en province.

Une assemblée nombreuse, parmi laquelle, cela se conçoit, de nombreux Suisses de Paris, réunissait environ 80 délégués. Présidée par M. A. Gehrig, de Marseille, l'assemblée devait observer une minute de silence en souvenir de Mme Pierre Graber, décédée subitement. Puis ce furent les paroles de bienvenue du Président de la Fédération des Sociétés suisses de Paris, M. R. de Planta, suivies de celles de notre ambassadeur, M. Pierre Dupont, dont nous extrayons les passages suivants :

« ... En vous saluant aujourd'hui, laissez-moi vous adresser mes vœux de chaleureuse bienvenue à Paris. Inutile de vous dire que je partage pleinement l'enthousiasme de nos amis de la Fédération des Sociétés Suisses de Paris à vous accueillir ici. A eux vont tous mes remerciements pour l'excellente préparation de ce Congrès.

Je veux aussi, en votre nom et au mien, saluer la présence parmi nous de M. Louis Guisan, Conseiller aux Etats, Président de la Commission des Suisses de l'étranger de la Nouvelle Société Helvétique, de M. Marcel Ney, Directeur du Secrétariat des Suisses de l'étranger, et de M. le Ministre Jaccard représentant le Département Politique Fédéral. Ils sont tous, vous le savez, très attachés à la Cinquième Suisse et soucieux de ses problèmes. Nous ne saurions donc assez exprimer notre satisfaction de les voir participer à nos travaux.

Vous allez aborder tout à l'heure un ordre du jour qui est, comme de coutume, chargé. L'esprit de large coopération et de dialogue qui va présider à vos travaux vous conseillera, j'en suis convaincu, la meilleure approche des problèmes et des solutions de qualité. Il fera la valeur de votre contribution à la réflexion de nos autorités et de la Nouvelle Société Helvétique, comme de la préparation au Congrès des Suisses de l'Etranger qui se tiendra cette année à Neuchâtel.

Si notre rencontre devait se limiter à ces seuls aspects, elle n'aurait certes pas rempli entièrement son objectif. Naturellement, la mise en commun de vos expériences respectives, les fruits de vos réflexions individuelles, l'examen de vos suggestions, tout cela constitue, en soi, une moisson abondante. Mais, il y a plus. Une dimension qui, pour ne pas être immédiatement perceptible, n'en constitue pas moins à mes yeux un élément très important de notre réunion : c'est l'esprit que vous y apportez et qui fait de ces journées une période privilégiée de communion avec le Pays.

La mise en question des valeurs traditionnelles est l'une des caractéristiques de notre temps. Les profondes mutations que nous vivons, la fluidité des structures, la rapidité de l'information, tout cela contribue à créer un monde extrêmement mouvant. Que beaucoup soient désemparés et brûlent aujourd'hui ce que hier ils adoraient ne saurait surprendre l'observateur tant soit peu psychologue...

... Originaires de nos divers cantons, venus des divers horizons de la France, notre beau pays d'accueil, vous trouvez d'emblée une unité qui porte un beau nom : la fidélité.

Chacun ici ressent de plus en plus l'importance de ce lien avec le pays. Au-delà des sentiments qu'il nous inspire à travers nos tempéraments respectifs, des souvenirs dont il est la source féconde, il nous apporte notre identité avec une terre et un sol à la « taille de l'homme », selon le mot de Ramuz, il est notre réponse à la menace d'anonymat recélée par les grands ensembles. Votre intérêt, votre présence, votre participation aux activités de la communauté des Suisses de France en sont le témoignage, l'expression vivante. Votre attachement au pays se concrétise dans le dialogue permanent que vous menez avec lui. Vous participez à son adaptation en vous transformant vous-mêmes. En découvrant son vrai visage, c'est votre propre identité que vous affirmez.

Je ne sais pas de spectacle plus réconfortant que celui d'hommes assumant leur destin, attentifs non seulement à conserver le patrimoine reçu, mais encore à le marquer de leur empreinte originale et positive.

Dans la conjoncture actuelle, assombrie par les perspectives économiques, financières et monétaires, la tâche que vous avez accepté d'assumer requiert un sens élevé des responsabilités. Il s'agit non seulement de surmonter des difficultés matérielles, mais de définir une nouvelle éthique. Des voix s'élèvent de plus en plus, mettant l'accent sur le rôle dévolu au sentiment national dans ce retour aux plus hautes valeurs spirituelles...

...Je souhaite de tout cœur plein succès à vos travaux ».

Suivirent l'appel et la présentation des candidats délégués et suppléants à la Commission des Suisses de l'étranger et les différents rapports présentés successivement par M. l'Abbé Portmann, délégué à la Commission des Suisses de l'étranger, sur les travaux de la Commission au cours de l'exercice 1973-74, M. R. Hoffmeyer, trésorier de l'U.S.F. et M. d'Orelli sur le Fonds de solidarité dont la réforme des statuts est en cours.

L'information

Un débat important concernant l'information des Suisses de France fut animé de part et d'autre : les uns — Nice — déplorant le manque de possibilités d'information concernant les Suisses de la Côte d'Azur, les autres, soutenant l'ECHO dont on sait la délicate situation financière et finalement LE MESSAGER SUISSE, organe d'information officiel et officieux qui a le souci de respecter son budget extrêmement limité, sans oublier le WELTSCHWEIZER, revue distribuée gratuitement à tous les jeunes Suisses de l'étranger.

Allocution de M. M. Jaccard

Dans une allocution fort écoutée de M. M. Jaccard, ce dernier devait préciser plusieurs points méritant d'être cités :

Taxe militaire

Prochainement, les Suisses de l'étranger établis depuis trois ans à l'étranger ne devront plus s'acquitter de leur taxe militaire. Les Suisses nés à l'étranger en seront exonérés.

Assistance

C'est désormais la Confédération qui s'en charge et non plus les cantons ou les communes, ce qui supprime les différences flagrantes entre cantons.

Droits politiques

Problème toujours délicat. Actuellement, une procédure de consultation est en cours, la majorité des avis étant favorable à l'avant-projet de loi soumis aux cantons, à savoir : les Suisses de l'étranger pourraient voter dans leurs cantons, lorsqu'ils se trouveraient en Suisse au moment des votations.

AVS

Une dernière chance ayant été accordée aux Suisses de l'étranger jusqu'à fin 1973 pour adhérer à l'AVS, on compte actuellement 13 000 nouvelles adhésions. S'il est vrai que les Suisses de l'étranger doivent régler 7,6 % de cotisations contre 5,2 % pour les Suisses de l'intérieur, n'oublions pas qu'en réalité les Suisses de l'étranger, proportionnellement parlant, dans leur ensemble, tou-

chent 7 % de plus de rentes qu'en Suisse. Il ne faut donc pas oublier cette marque de solidarité de la Suisse envers les Suisses de l'extérieur. La question de rachat des années perdues fut également soulevée, mais elle ne saurait entrer en ligne de compte dans notre système.

Assurances sociales

Les pourparlers étant actuellement en cours, l'accord franco-suisse n'est pas encore signé. Ceci dit, l'on prévoit un système pour le libre passage d'une assurance à l'autre, ce qui comporte d'énormes problèmes à résoudre.

Commission de coordination pour la présence de la Suisse à l'étranger

Tous les départements fédéraux sont vivement intéressés par ce problème. Une enquête a été faite auprès de différents organismes : l'O.N.S.T., l'O.S.E. E.C,. Pro Helvetia, la Radio TV Diffusion, Swissair, le S.S.E., les Chambres de commerce suisses à l'étranger. Il en résulte que, dans son ensemble, notre réputation est bonne. Les jeunes critiquent toutefois notre image de marque. D'aucuns s'élèvent contre le secret bancaire, critiquent notre attachement aux traditions et nous traitent de pays idyllique. L'attention est également attirée sur l'amélioration de notre mécanisme institutionnel. Enfin, il résulte d'après cette enquête qu'il faudrait accentuer notre image de marque en Italie vu le nombre important des Italiens résidant en Suisse, puis en pays arabes.

Action souhaitée

Les films. Documentation écrite : les brochures, d'autres types d'action étant trop coûteuses, telles les semaines suisses polyvalentes et les conférences. En résumé, cette large étude qui comporte un rapport volumineux, est soumise aux Chambres qui en tireront les conclusions.

Congrès des Suisses de l'étranger, à Neuchâtel, les 23 et 24 août

Thème principal : Assurances sociales caisses de maladie.

Voir dans ce numéro, page 17.

(Nous souhaitons que nombreux soient les participants à ce Congrès qui se déroulera dans la charmante ville de Neuchâtel, chère au cœur de la soussignée et où il fait bon passer ses vacances ou quelques jours de repos.)

Commission des Suisses de l'étranger

Puis ce fut le résultat des votes à bulletin secret. Ont été nommés : M. Marcel Gehrig (Marseille), M. Jean Jacot (Rhône), M. Max d'Orelli (Mulhouse), l'Abbé Portmann (Lot-et-Garonne) et M. Georges Reymond (Paris). Les suppléants sont MM. Jacques Dreyer (Delle), Jaccard (Mulhouse), Roland Perillard (Marseille), Rodolphe de Planta (Paris) et J.-J. Waser (Strasbourg).

⁂

Après les paroles de circonstance du président de l'U.S.F., M. M. Gehrig, et de notre ambassadeur, M. P. Dupont, le Congrès, mené tambour battant par son président, fut déclaré clos.

⁂

La réception qui devait avoir lieu ensuite à l'ambassade de Suisse ayant été supprimée en raison du deuil de l'épouse de notre ministre des Affaires étrangères, M. P. Graber, tous les participants — ou presque — se donnèrent rendez-vous pour le lendemain au château de Versailles. Une visite du Théâtre Royal et du Grand Trianon remarquablement commentée par M. Lemoine, conservateur, et trois de ses adjointes, diplômées de l'Ecole du Louvre, fut suivie d'un déjeuner sans aucun protocole à l'hôtel situé en bordure de ce merveilleux parc de la cité des rois.

⁂

Congrès de travail, essentiellement pour les uns, Congrès de travail et de récréation pour les autres. La Fédération des Sociétés suisses de Paris avait bien organisé les choses.

C'est Nancy qui, l'année prochaine, accueillera en ses murs le 17e Congrès des Suisses de France.

N. SILVAGNI-SCHENK.

N.P. — Au cours des débats, l'on déplora l'absence de délégués des Suisses de l'Est, mais c'était sans savoir ce que nous communiquent nos compatriotes de l'Est :

« La colonie suisse du Pays de Montbéliard a été endeuillée par la mort de M. Henri Durst, à Exincourt. Ce dernier est décédé alors qu'il se rendait, le 15 mars, à Paris pour y représenter ses compatriotes de la région au Congrès de l'U.S.F. Pris d'un malaise dans le train entre Montbéliard et Vesoul, il devait décéder dans la même nuit à l'hôpital de cette dernière ville où son compagnon, M. Burkhalter, président du Club agricole suisse Doubs-Haute-Saône, l'avait fait conduire.

Né en 1906 dans le canton d'Argovie, M. Dürst s'installa très jeune à Exincourt où il créa une laiterie-fromagerie. Il était très estimé dans la région ; aussi l'Harmonie municipale le désigna-t-elle comme président. Il avait eu la douleur de perdre son épouse en juin 1973. Les Suisses du Pays de Montbéliard garderont le souvenir fidèle de la mémoire du défunt ».

Les lecteurs qui ont participé au Congrès de Bordeaux se rappelleront peut-être celui qui spontanément s'était mis au piano pour accompagner un sympathique trio et qui, l'an dernier au Congrès de Saint Gall, distribua force Appenzeller et demanda au chauffeur du car de faire un arrêt devant sa maison natale d'Appenzell. Ce devait là être son dernier adieu.

LE TEMPS DES VACANCES

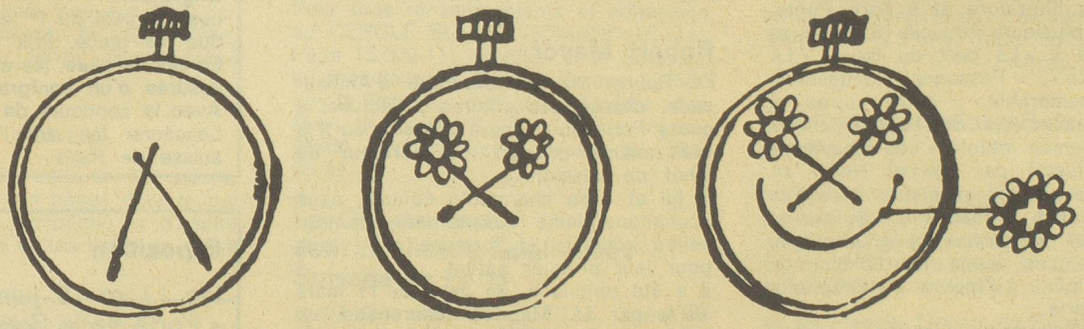

C'EST L'HEURE DE LA SUISSE

Votre agence de voyages vous renseignera
Office national suisse du tourisme, Porte de la Suisse
75009 Paris, 11 bis, rue Scribe, tél. 073.63.30